

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 27 octobre 2014

CP2014_10_22
id. 1231

L'an deux mille quatorze le vingt sept octobre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBERT, M. ASTOUL, M. BAYLET, M. CAPAYROU, M. DESCAZEAX, M. EMPOCIELLO, M. GONZALEZ, M. HEBRAL, M. LAVABRE, M. MARTY, M. MASSIP, M. QUEREILHAC, M. ROGER, M. ROSET

Absent(s) :

M. CAMBON

Hors de la présence de :

M. GONZALEZ qui n'a pas participé au vote.

**TARN-ET-GARONNE HABITAT - DEMANDE DE GARANTIE
D'EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE 3 LOGEMENTS -
LIEU-DIT QUARTIER DES VERGERS
COMMUNE DE CAUMONT**

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de garanties d'emprunts présentée par Tarn-et-Garonne Habitat. Elle concerne l'opération de construction de 3 logements situés lieu dit Quartier des Vergers à Caumont.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 314 074 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS	302 644,00 €
* Déficit d'opération (subvention d'équilibre demandée au Conseil Général)	11 430,00 €
Total	314 074,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt d'un montant global de 302 644 €.

Les conditions actuelles de ce prêt à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont définies dans le contrat n° 12537 tel que présenté.

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 272 379,60 €, soit 90 % d'un montant global de 302 644 €, la commune de Caumont se portant garante à hauteur de 10 % de la totalité des emprunts souscrits, comme l'indique sa délibération en date du 16 juin 2014.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à Tarn-et-Garonne Habitat pour la construction de 3 logements situés lieu-dit Quartier des Vergers à Caumont, la garantie du département d'un montant de 272 379,60 € soit 90 % d'un montant global de 302 644 € pour un prêt PLUS tel que détaillé dans le contrat n° 12537 présenté, contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- Précise que la commune de Caumont accorde sa garantie à hauteur des 10 % restants comme l'indique sa délibération en date du 16 juin 2014 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département les conventions correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET